

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPCC SALINE  
ROYALE D'ARC-ET-SENANS  
SEANCE DU 27 OCTOBRE 2020**

**DEL02OCT2020**

**OBJET : POINT STATUTAIRE**

**Présents :**

**Département du Doubs**

Mme Christine BOUQUIN, Présidente

M. Thierry MAIRE DU POSET, Vice-Président

M. Raphaël KRUCIEN, Conseiller départemental

**Etat**

M. Pierre-Olivier ROUSSET, Directeur Régional Adjoint Délégué des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté

**Ville de Besançon**

Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe à la Maire

**Région Bourgogne Franche-Comté**

Mme Laurence FLUTTAZ, Vice-Présidente

**Ville de Salins-les-Bains**

M. Michel CETRE, Maire

**Ville d'Arc-et-Senans**

M. Jacques MAURICE, Maire

**Personnalités qualifiées**

M. Daniel BOUCON

M. François FAVORY

M. Jean-François GIRARD

M. Denis GRANDJEAN

**Représentants du personnel**

Mme Delphine FAIVRE

**Pouvoirs :**

Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente du Conseil départemental du Doubs, a donné pouvoir à M. Thierry MAIRE DU POSET

M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs, a donné pouvoir à M. Pierre-Olivier ROUSSET

M. Loïc NIEPCERON, Vice-Président de l'EPCC Saline royale, a donné pouvoir à Mme Laurence FLUTTAZ

M. Jean-Philippe SARRETTE, Directeur régional Caisse des Dépôts, a donné un pouvoir non nominatif attribué en séance à Mme Christine BOUQUIN

M. Bastien TOULEMONDE, Directeur régional Alsace et Franche-Comté, ENEDIS, a donné un pouvoir non nominatif attribué en séance à M. Denis GRANDJEAN

M. Pascal CHOPPIN, représentant du personnel, a donné pouvoir à Mme Delphine FAIVRE

**Absents excusés :**

M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président du Département du Doubs

Mme Géraldine LEROY, Conseillère départementale

M. Patrice NEUENSCHWANDER, personnalité qualifiée

M. Michel PETITCOLAS, Comptable de l'EPCC

M. Fabien SUDRY, Préfet de Région

**Rapporteur** : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

\*\*\*\*\*

**EXPOSE**

## 1 – Proposition d’adhésion du Conseil départemental du Jura et de la Communauté d’agglomération du Grand Dole à l’EPCC Saline royale d’Arc-et-Senans.

Considérant l’inscription sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2009 de la Grande Saline de Salins-les-Bains constituant ainsi, avec la Saline royale d’Arc-et-Senans, un même bien culturel,

Considérant l’ampleur du nouveau projet de la Saline sur notre territoire dont les incidences économiques, médiatiques, sociales, n’ont que peu à voir avec la délimitation administrative,

Considérant la contribution au développement de la marque « Montagnes du Jura », les concerts réalisés à Dole, les activités de médiation pour les collégiens du Jura, le Trail des 2 Salines,

Madame Christine Bouquin, Présidente du Conseil départemental du Doubs et de l’EPCC avait sollicité le Conseil départemental du Jura et la Communauté d’agglomération du Grand Dole pour rejoindre l’action de l’EPCC aux côtés du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l’Etat, et des communes de Besançon, Salins-les-Bains et Arc-et-Senans, et participer ainsi pleinement à ce puissant outil de dynamisation et de revitalisation d’un territoire rural.

Le Président du Conseil départemental du Jura, Monsieur Clément Pernot, pour sa part, et le Président de la Communauté d’agglomération du Grand Dole, Monsieur Jean-Pascal Fichere, pour sa part, ont fait savoir qu’ils étaient favorables à l’adhésion de la collectivité qu’ils président respectivement à l’EPCC Saline royale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans le but de renforcer la coopération entre les acteurs du territoire pour le bénéfice de tous, et notamment pour les habitants du Jura, les établissements scolaires et les entreprises qui sont nombreux à venir chaque année à la Saline royale.

Comme le prévoit l’article R.1431-3 du Code général des collectivités territoriales, une collectivité territoriale, un groupement de collectivités ou un établissement public national peut adhérer à un établissement public de coopération culturelle ou environnementale, après sa création, sur proposition du Conseil d’Administration de ce dernier et après décisions concordantes des assemblées ou des organes délibérants respectifs des collectivités territoriales, des groupements et des établissements publics nationaux, et le cas échéant, locaux, qui le constituent. Le représentant de l’Etat qui a décidé la création de l’établissement public de coopération culturelle ou environnementale approuve cette décision par arrêté.

## 2 – Proposition d’actualisation des contributions statutaires 2021-2023.

Les contributions des membres fondateurs nécessaires au fonctionnement de l’EPCC sont définies dans les statuts par période de trois ans.

Dans le but d’assurer le bon fonctionnement de l’établissement en tenant compte à la fois de l’inflation, de la hausse des cotisations sociales (prévoyance, paritarisme de branche) et de la valeur du point d’indice déterminant la hauteur des salaires encadrés par la convention collective de l’Animation, la Direction propose au Conseil d’Administration d’actualiser le montant des contributions statutaires pour la période 2021-2023, telles que rassemblées dans le tableau suivant :

	2021	2022	2023
➤ Conseil départemental du Doubs	611 585 €	611 585 €	611 585 €
➤ Etat	250 000 €	250 000€	250 000€
➤ Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	256 495€	256 495€	256 495€
➤ Conseil départemental du Jura	50 000 €	50 000 €	50 000 €
➤ Communauté d’agglomération du Grand Dole	10 000 €	10 000 €	10 000 €
➤ Ville de Besançon	25 000 €	25 000 €	25 000 €
➤ Commune d’Arc et Senans	3 500 €	3 500 €	3 500 €
➤ Commune de Salins-les-Bains	10 000 €	10 000 €	10 000 €

### **3 – Projet de renouvellement des statuts 2021-2023.**

La Direction générale propose de renouveler les statuts en intégrant les propositions évoquées précédemment si elles sont approuvées par l'Etat et les collectivités territoriales :

- Adhésion du Conseil départemental du Jura et de la Communauté d'agglomération du Grand Dole à l'EPCC,
- Actualisation des contributions statutaires.

Le projet de statuts de l'EPCC actualisés pour la période 2021-2023 est présenté en annexe au rapport.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline royale d'Arc et Senans d'approuver la proposition d'adhésion du Conseil départemental du Jura et de la Communauté d'agglomération du Grand Dole à l'EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; d'approuver les propositions d'actualisation des contributions statutaires pour la période 2021-2023 telles que définies supra et d'approuver le projet de renouvellement des statuts de l'EPCC pour la période 2021-2023.

#### **Vote à main levée**

Membres : 19

Pour : 19

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR VOTE**

**APPROUVE** à l'unanimité la proposition d'adhésion du Conseil départemental du Jura et de la Communauté d'agglomération du Grand Dole à l'EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**APPROUVE** à l'unanimité les propositions d'actualisation des contributions statutaires pour la période 2021-2023 telles que définies supra.

**APPROUVE** à l'unanimité le projet de renouvellement des statuts de l'EPCC pour la période 2021-2023.

La Présidente  
Christine BOUQUIN